

Conseil d'arrondissement de Paris 20 – Le 19 mai 2021

Vœu relatif au maintien de la piste d'athlétisme du Stade Louis Lumière

Déposé par Emmanuelle Rivier, Florence Herrero, Antoinette Guhl et l'ensemble des élue·s du Groupe Écologiste de Paris 20^e et Sylvain Indjic et l'ensemble des élue·s Génération.s

Considérant le vœu d'arrondissement V20-2019-039, adopté à l'unanimité du Conseil du 20^{ème} arrondissement du 19 mars 2019, relatif à la pratique de l'athlétisme dans le 20^e arrondissement, présenté par Epeny Epara Epara, Lamia El Aaraje et les élu·e·s du groupe socialiste et républicain, demandant que la ville de Paris crée une piste d'athlétisme de taille réglementaire entre la Porte de Bagnolet et la Porte de Vincennes ;

Considérant le vœu 181, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris du 4 avril 2019, rattaché à la délibération DU 48 présenté par Marinette Bache, Frédérique Calandra et les élus socialistes et apparentés, Jérôme Gleizes et les élus du groupe écologistes de Paris, relatif à la pratique de l'athlétisme dans le 20^{ème} arrondissement, reprenant le vœu cité précédemment ;

Considérant la proposition n°12 à l'enquête publique faite par EELV Paris 20e, sur le registre dématérialisé, qui propose : « Nous proposons la soumission d'un vote aux habitant.es du quartier et des alentours sur 3 scénarios d'aménagement concernant l'accessibilité, les infrastructures sportives et le parc paysager. Ces scénarios devront respecter un accès libre et ouvert à au moins une piste d'athlétisme entre la porte de Montreuil et la porte de Bagnolet. Ces scénarios devront respecter une logique de parité dans l'offre sportive faites aux habitantes. » ;

Considérant que le rapport de la Commission d'enquête n'indique pas la disparition d'une seule piste d'athlétisme page 160 ;

Considérant que le 20^e arrondissement est largement sous doté en équipement sportif ;

Considérant que la suppression de la piste d'athlétisme de 400 mètres du Stade Louis Lumière, en plus de celle du stade « Porte de Bagnolet » est envisagée dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de Python-Duvernois ;

Considérant que la piste d'athlétisme du Stade Louis Lumière est la seule piste réglementaire selon la Fédération Française d'athlétisme dans le 20^e arrondissement ;

Considérant que les établissements scolaires usagers de cette piste n'ont pas été concertés ;

Considérant que l'inspecteur d'académie en charge de l'Education physique et sportive n'a été informé que tardivement ;

Considérant que l'athlétisme est l'une des rares discipline sportives à garantir l'égal accès des femmes et des hommes au sport ;

Considérant la volonté de la mairie de Paris de promouvoir cet égal accès au sport :

Considérant que la suppression de cette piste impacterait 3 000 usager.e.s scolaires ainsi que nombre d'associations et clubs sportifs ;

Considérant la mobilisation et les arguments de la communauté éducative et des parents d'élèves usager.e.s de la piste ;

Considérant que le Collège Flora Tristan possède la seule section sport-étude en athlétisme de Paris ;

Considérant les performances remarquables (champion de France 4 x 200 mixte (2018), champion de France établissement (2018), 3ème aux France vitesse (2019), vice-champion de France 4 x 60m Filles (2019), 3è aux France établissement (2019), champion de France Vitesse (2020), vice-champion de France Saut (2020), Lenny Guieke recordman de France UNSS en 50m (2018), Aminata Fofana 2ème française aux bilans en salle sur 50m (2020), Nassor Dayan 2ème français aux bilans en salle sur le triple saut (2020)...) et l'utilité démontrée de la section sportive scolaire du Collège Flora Tristan, qui se distingue par la parité de ses membres, et le risque de disparition induit par la suppression de la piste d'athlétisme ;

Considérant qu'une piste de 400 mètres ne se remplace pas par une piste de 50 ou 100 mètres, que l'athlétisme c'est aussi des sauts et des lancers ;

Considérant que le report des activités d'athlétisme sur le stade Maryse Hilstz n'est pas envisageable, pour des raisons de piste non réglementaire, de temps de transport, de logistique et de manque de créneaux disponibles.

Sur proposition d'Emmanuelle Rivier, Antoinette Guhl, Florence Herrero et des élu.es du Groupe écologiste de Paris 20, et de Sylvain Indjic et des élu.es Génération.s, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **Que la piste d'athlétisme de 400 mètres du stade Louis Lumière soit maintenue et rénovée.**
- **Que les travaux soient programmés en concertation avec les établissements scolaires, les représentants d'élève et les parents d'élève concernés, tant sur la nature des travaux que sur le calendrier.**